DEPARTEMENT DE LA SARTHE - Arrondissement de La Flèche - Canton de la Suze
Commune de LOUPLANDE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	= **15**
11/06/2024	**11/06/2024**	Présents à l'ouverture de la séance	= **12**
		Votants la présente délibération	= **14**

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi dix-sept juin à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Noël TELLIER, Maire de LOUPLANDE.

Etaient présents : Noël TELLIER, Claudette GARNIER, Lionel HUBERT, Catherine BAZOGE, Gilles BELLAND, Eliane LEVEILLÉ, Alain LORIOT, Lynda LAFOND, Gaël PELTIOT, Suzy DIEUL, Séverine NICAISE, Rénald FRAIPONT,

Absents excusés : Dominique LELOUP (pouvoir donné à Claudette GARNIER), Ludivine CHEVALIER (pouvoir donné à Lynda LAFOND)

Absent non excusé : Rémi METIVIER

Secrétaire de séance : Madame Suzy DIEUL

Formant la majorité des membres en exercice

Délibération N° 17.06.2024-4

- **4°) Restaurant scolaire et ménage - Création d'un poste d'adjoint technique - 9h30m/semaine d'école** :

Caractéristiques du poste :

- contrat d'agent contractuel ATA à temps non-complet au grade d'adjoint technique concernant le temps de cantine (2h/jour d'école de 11h30 à 13h30) et 1h30 de ménage (lundi et mardi de 13h30 à 14h15) pour une durée hebdomadaire à 9h30/semaine.

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, à l'unanimité décide la création de ce poste.

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de la réception en Préfecture le
et de la publication sur le site internet de la commune
et l'affichage en lieu public le 18 juin 2024

pour copie conforme
Louplande, le 18 juin 2024
Suivent les signatures au registre

Le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217201698-20240617-17062024-4-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2024
Notification : 03/07/2024
Pour l'autorité compétente par délégation